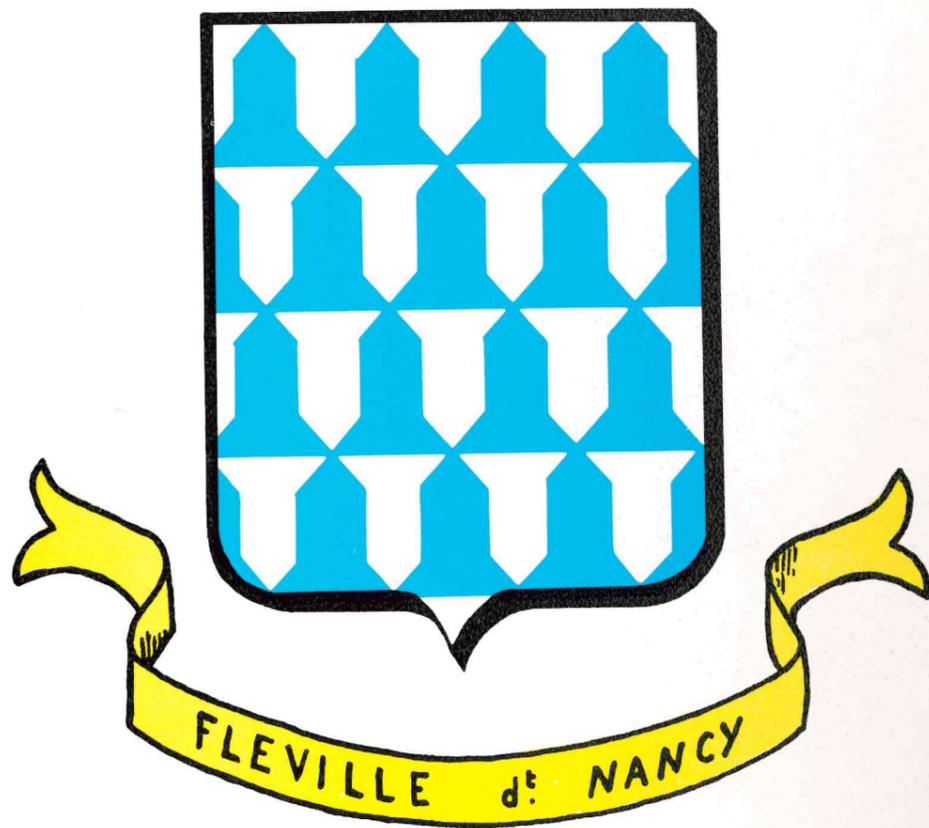


FLEVILLE-devant-NANCY

BULLETIN MUNICIPAL N° 45



AVRIL 1988

D Aubry

SOMMAIRE

| | |
|---|---------|
| EDITORIAL DU MAIRE | 1 |
| ADMINISTRATION MUNICIPALE | 2 |
| ETAT CIVIL (1er Trimestre) | 3 |
| INFORMATIONS | 4 - 5 |
| ECHOS DES CONSEILS MUNICIPAUX | 6 à 9 |
| ECHOS DE LA CITE | 10 à 13 |
| BUDGET COMMUNAL 1988 | 14 à 18 |
| LES ECOLES | 20 |
| COMITE DE PARENTS : F.C.P.E. | 21 |
| ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET LA GESTION DE LA RESTAURATION COLLECTIVE A FLEVILLE | 22 |
| L'ENVIRONNEMENT | 23 |
| LA MANONCHANTE DE FLEVILLE | 24 |
| LE 3ème AGE A FLEVILLE | 25 |
| ASSOCIATION FAMILIALE | 26 à 29 |
| TENNIS CLUB DE FLEVILLE | 30 à 32 |
| A.S. FLEVILLE HAND-BALL | 33 |
| FLEVILLE LOISIRS | 34 à 37 |
| PAGE DETENTE | 38 |

Notre couverture : FLEVILLE au Printemps
par D. AUBRY

D.A.N. Reprographie

Rédaction - Diffusion
Commission
des Relations Publiques
Dépôt légal n° 215



EDITORIAL DU MAIRE

Début d'année chargé pour la Commune avec l'inauguration de l'Ecole Primaire, la mise en place du jumelage, qui doit se concrétiser à la fin de l'année, mais aussi et surtout avec l'élaboration délicate du budget primitif. Cette année comme en 1989 d'ailleurs, le budget sera assez "lourd" pour nos finances avec de nouveaux gros programmes d'investissement dans le domaine scolaire.

En effet, 1988 verra la réalisation du préau puis, dans la continuité, le démarrage de l'Ecole Maternelle, qui financièrement s'étalera sur deux budgets, car ce sera près de 4 MF qu'il faudra investir, subventionnés à hauteur de 1,86 MF.

Le programme scolaire dans son ensemble primaire + maternelle + préau dépassera 7,5 MF dont 2,8 MF de subventions.

Ce programme, s'il est parfaitement justifié aujourd'hui, ne portera tous ses fruits dans l'avenir que dans la mesure où un programme de logements locatifs sera mis en oeuvre. En effet, la population scolaire du village risque de connaître, dans les prochaines années, la même évolution que celle constatée à l'Orée du Bois où en dix ans le nombre des enfants a chuté de façon spectaculaire, à tel point que même avec l'aide de tous, nous arrivons difficilement à maintenir : deux classes primaires, une classe mixte et une classe maternelle. Encore faut-il que les parents aient conscience que leurs enfants doivent absolument être scolarisés dans l'établissement. De mon côté je ferai en sorte qu'il en soit ainsi, sachant que pour dispenser un enseignement de qualité, il ne faut pas aller au-delà de classes à deux niveaux.

Dans un tout autre domaine, très important lui aussi, il faut mettre l'accent sur le démarrage des travaux sur l'autoroute A33. Depuis début Avril les travaux d'élargissement du pont du canal sur et sous l'autoroute sont en cours. Si nous pouvons nous en réjouir, parce que ces travaux sont les prémices du futur échangeur devant desservir la zone industrielle, il n'en reste pas moins vrai que cela engendre une gêne considérable pour tous les usagers de la zone, puisque la circulation par cet accès est complètement interrompue pour 4 à 5 mois.

Mais à quelque chose malheur est bon, et la perspective de ce raccordement laisse présager l'avenir sous de meilleurs auspices. Nous en aurons bientôt la démonstration.

Votre Maire,
Jean LE BRASSEUR

ADMINISTRATION MUNICIPALE

M. Jean LE BRASSEUR, Maire : 21, rue Berlioz (tél. 83.56.00.29)
M. Jean-Marie GIRARD, Premier Adjoint : 2, rue du Breuil (tél. 83.54.61.39)
M. Jean-Paul HENQUEL, Deuxième Adjoint : 1, rue du Château (tél. 83.54.65.18)
M. Alain BOULANGER, Troisième Adjoint : 22, rue des Tilleuls (tél. 83.54.89.01)
M. Michel MACAISNE : 12, rue du Paquis (tél. 83.54.93.83)
M. Jean-François PARNALLAND : 21, rue du Paquis (tél. 83.54.69.33)
M. Jean-Claude GURY : 33, rue Flaubert (tél. 83.55.54.05)
Mme Josette KOKOT : 8, rue Léon Ducret (tél. 83.54.73.74)
Mme Chantal COLLIN : 24, rue Baudelaire (tél. 83.51.38.03)
M. Jacques LESOURD : 16, rue des Tilleuls (tél. 83.54.62.48)
Mme Mathilde DERRIERE : 20, rue du Breuil (tél. 83.54.89.32)
M. Alain TALLEMENT : 12, rue Manet (tél. 83.51.16.83)
M. Claude BOURY : 7, rue Renoir (tél. 83.55.13.06)
M. Thierry de LAMBEL : Château de Fléville (tél. 83.54.64.71)
M. Henri CASSIN : 3, rue Renoir (tél. 83.55.10.02)
M. François SIDEL : 11, rue Corot (tél. 83.56.07.06)

MAIRIE

Heures d'ouverture de la Mairie (tél. 83.54.65.00)

Tous les jours (sauf le samedi) de 9h à 12h et de 15h à 18h

Heures d'ouverture de la Bibliothèque

Le Mercredi de 14 h à 16 h - Le Vendredi de 16h à 18h
Fermé pendant les Vacances Scolaires

Permanence du Maire et des Adjointes : sur rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la Mairie ou à leur domicile.

Permanence du Bureau d'Aide Sociale :

1er Mercredi de chaque mois en Mairie de 17 à 18 h
ou sur rendez-vous en téléphonant à la Mairie

Secrétaire Général : Mademoiselle Geneviève MARIOTTE

Personnel Administratif : Madame Catherine BOULANGER
Mademoiselle Régine CHURLAUD
Madame Marie-Thérèse VEGRO

Personnel Technique : Monsieur André LACAILLE
Monsieur Patrick MARCHAL
Monsieur Bernard ROUSSEAU

Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles : Madame Nicole COCHARD
Madame Michèle MATHIEU
Madame Françoise PARISSE

Agents de Service : Madame Irène ROEHN
Madame Séraphine SARRITZU
Mademoiselle Concettina SILVERII

ETAT CIVIL (1er trimestre 1988)

carnet rose

| | | |
|-----------|-----------|---------------|
| Jérémy | FEURER | le 14 Janvier |
| Mathieu | MOREAU | le 18 Janvier |
| Wilfried | HUMILIERE | le 08 Février |
| Elodie | DEMENGE | le 15 Février |
| Romain | PHELIZON | le 25 Février |
| Alexandre | FOOS | le 05 Mars |
| Adrien | HOFFER | le 11 Mars |
| Damien | PIERRE | le 22 Mars |
| Mathieu | PIONNIER | le 23 Mars |

Sincères félicitations aux heureux parents et meilleurs vœux de "bonne pousse" aux bébés.
Une prime de naissance est allouée aux nouveau-nés - s'adresser à la Mairie.

carnet de deuil

Madame Marguerite VOISSEMENT Veuve BIEBER le 04 Février

Nous prions les familles de trouver ici l'expression de notre sympathie.

DROGUERIE BRETON

PAPIERS PEINTS • PEINTURE • MOQUETTE

demi-gros
gros

41, rue Patton - Tél. 83.56.33.46
54410 LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY

tout pour la décoration et l'entretien de la maison
consultez nos nouvelles collections 88/et comparez nos prix :

Papier peint : remise 40 % à partir de 10 F le rouleau net
Tissus muraux : remise 10 à 20 % suivant métrage
Moquette murale : remise 10 à 20 % suivant métrage
Moquette sol : remise 25 %
Peinture : remise 10 à 20 % coloris importants,
vendue en 25 kg pour gros travaux, ton blanc

Pensez à vos travaux de jardin, vos loisirs de pêche, vos cadeaux
Egalement à votre service : **S.A BRETON**. Tél. 83.51.01.78
Ravalement des façades, sablage et métallisation des persiennes, grilles, etc.
réfection de vos intérieurs.

INFORMATIONS

Ramassage des objets hétérogènes : 2ème trimestre 1988

Vendredi 20 Mai 1988 à partir de 4 heures du Matin.

Recensement Militaire - Année 1988

Les jeunes gens nés en Janvier-Février-Mars 1971 sont priés de se faire recenser en Mairie en Avril 1988.

Don du sang

La prochaine collecte aura lieu le **Vendredi 3 Juin** au car de Transfusion :
Parking Mairie de 16 h. à 17 h. 30
Parking Groupe Scolaire Orée du Bois de 18 h. à 19 h. 30.

Vente d'assiettes et d'autocollants du blason de Fléville

- Il reste des assiettes de collection numérotés des faïenceries St Jean-l'Aigle représentant "Sainte Anne" - S'adresser en Mairie.

- Des autocollants du blason de Fléville pouvant être apposés sur les voitures sont en vente au prix de 5,00 F. à l'Epicerie et au Bar-Tabac place du Monument.

Remise de médailles de la famille française

La Municipalité envisage de remettre la médaille de la famille française à des mamans particulièrement méritantes. Pour ce faire, elle invite les mères de famille de cinq enfants et plus à se faire connaître en Mairie pour le Lundi 2 Mai au plus tard.

Cabine téléphonique

Un certain nombre de personnes se sont étonnées de la suppression de la cabine téléphonique de "l'Orée du Bois". Cette décision a été prise par la direction des Télécommunications suite à la destruction du matériel dans des circonstances non définies. La Mairie pour sa part est intervenue auprès des P.T.T. afin de récupérer cette cabine. Les P.T.T. font savoir que cette cabine était très peu utilisée et que le coût de la réparation était sans commune mesure avec l'utilité.

C'est pourquoi la Direction des Télécommunications maintient sa décision dans la mesure où à ces dires cette zone pavillonnaire est entièrement couverte, et invite les quelques particuliers ou professionnels à utiliser la cabine de la Zone Industrielle d'Heillecourt en cas de besoin.

Communiqué de la C.P.A.M. de NANCY

Heures de sortie autorisées

A compter du 10 Janvier 1988, les heures de sortie autorisées, en cas d'arrêt de travail dû à une maladie sont fixées de :

10 h. à 12 h. et 16 h. à 18 h. quelle que soit la période.

En accident du travail, les sorties autorisées sont fixées de :

9 h. à 17 h. quelle que soit la période de l'année

Pour toutes précisions, contactez le 83.32.72.00 poste 4601-4602-4603-4604.

Concerts promenade

Cette année, comme en 1985, nous aurons la chance de bénéficier, grâce au concours du Conservatoire de Région de Nancy, d'un Dimanche après-midi placé sous le signe de la Musique, du Chant Choral et du Théâtre. Nous invitons la population Flévilloise à réserver le Dimanche 29 Mai de 14 h à 18 h 30 pour suivre les différents groupes.

Au programme :

- | | | |
|---------------------------|----------------------|---|
| - Salle Jules Renard : | de 14 h à 16 h | Ecole de Musique de Fléville Loisirs |
| - Rue du Puits : | de 15 h à 15 h 30 | Quintette de cuivre |
| - Eglise : | de 15 h 30 à 16 h | Chant choral |
| - Grange rue du château : | de 16 h à 17 h | Pièce de théâtre comique |
| - Cour du château : | de 16 h 30 à 18 h 30 | Quatuor de Saxophone puis Musique de Chambre |
| - Préau de l'école : | de 16 h 30 à 18 h 30 | Jazz Bing Band |

Arrêtés : Lutte contre le bruit de divagation des chiens

Comme nous l'avions annoncé, nous vous invitons expressément à prendre connaissance des textes relatifs aux arrêtés joints au présent bulletin afin de vous éviter des désagréments ultérieurs.

Ces arrêtés seront mis en application le 1er Mai prochain, pour le bien-être de chacun d'entre nous.

Les contrevenants seront bien entendus verbalisés.

Calendrier des prochaines manifestations à FLEVILLE

| | |
|------------------------------------|---|
| 1er Mai | Fête des Mais au Village |
| 14-15 Mai | Fête Patronale avec la participation de la Commune d'ARMSHEIM au Complexe Sportif |
| 22 Mai | Tournoi de foot-ball Vétérans |
| 29 Mai | Concerts - Promenade au Village |
| 12 Juin | Tournoi de foot-ball Séniors |
| 14 ou 17 Juin | Gala de danse école de l'Orée du Bois |
| 18 Juin | Journée de la philatélie scolaire |
| Toute la 2ème quinzaine de Juin | Tournois de Tennis |
| 19 Juin | Tournoi de foot-ball Cadets |
| 25 Juin | Feux de la St Jean au Complexe Sportif |
| 26 Juin | Tournoi de Foot-ball Juniors |
| 14 Juillet | Fête Nationale au Complexe Sportif |
| 24-25 Septembre | Jumelage : Signature de la Charte entre ARMSHEIM et FLEVILLE |
| 9 Octobre | Cross populaire au Village |

Bureau de vote :

Dorénavant, à compter des Elections Présidentielles, le bureau de vote se tiendra à la salle Jules Renard, derrière la Mairie.

SEANCE DU 11 JANVIER 1988

AFFILIATION AU REGIME D'ASSURANCE CHOMAGE

Il est demandé au Conseil Municipal de décider d'adhérer au régime d'assurance chômage de l'UNEDIC, pour les agents non titulaires ou non statutaires (hormis les stagiaires) : auxiliaires, contractuels, vacataires, saisonniers...

Le contrat est conclu pour une durée de 6 ans, renouvelable par tacite reconduction.

Le contrat prend effet du premier jour du mois qui suit la date de la signature.

Une période de 6 mois est instaurée à partir de la date d'effet du contrat. Cette condition de "stage" est définitivement remplie même en l'absence d'agents concernés.

Le taux global des contributions est celui déterminé conventionnellement par les partenaires sociaux, soit actuellement 4,58 % assis sur les rémunérations brutes servant de base de calcul des cotisations au régime de sécurité sociale (part salariale : 1 % du traitement net, part employeur : différence entre la contribution globale et la part salariale).

Autorisation est donnée au Maire à signer le contrat type correspondant.

SEANCE DU 12 FEVRIER 1988

ECOLE MATERNELLE : DEMANDE DE SUBVENTION

Dans sa séance du 23 Mai 1987, le Conseil Municipal avait chargé Monsieur Pollisse, architecte urbaniste, d'élaborer des documents urbanistiques, graphiques et réglementaires nécessaires à la constitution de dossiers administratifs relatifs à la construction future d'une école maternelle à 4 classes.

Depuis, de nombreuses réunions ont permis à la quasi totalité des conseillers d'examiner le programme de ce groupe scolaire.

A présent, tous les éléments nécessaires à la construction de ce bâtiment scolaire sont réunis.

Monsieur Pollisse présente le projet dont les surfaces créées sont de 802,70 m². La construction est entièrement de plein pied orientée Est-Ouest.

Les salles de classes, de repos, de jeux s'ouvrent sur la cour extérieure.

En accord avec l'architecte des Bâtiments de France, l'architecture, les volumes, les matériaux mis en oeuvre respecteront le caractère du village de Fléville.

Les toitures des classes, en rampant, permettent un éclairage Est-Ouest, une bonne ventilation ainsi que la possibilité d'y installer des mezzanines.

Monsieur Pollisse précise que d'après les études, la dépense paraît devoir être de l'ordre de 4 millions de francs.

L'assemblée, avec tous les documents à l'appui, considère que cette construction est devenue indispensable par suite du défaut de convenance de l'édifice actuel et de l'augmentation du nombre d'enfants ; considère qu'il importe de limiter la dépense au maximum et de la proportionner aux ressources que la commune pourra y consacrer ; considère qu'une subvention d'un montant de 1 240 000 F. peut être obtenue de l'Etat. Le solde de la dépense pourrait être financé à l'aide d'un emprunt dans une proportion à déterminer, et étalé sur deux budgets : 50 % sur le Budget Primitif 1988, 50 % sur le Budget Primitif 1989.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le programme de construction d'une école maternelle à 4 classes, tel qu'il est défini dans le dossier technique présenté et sollicite auprès de l'Etat la subvention la plus large possible, au titre de la D.G.E. seconde part.

PÉPINIÈRES PAUCHARD & FILS
54290 Roville-devant-Bayon
Ets fondés en 1861

★ **Pépinières générales**
tous végétaux de plein air

★ **Entreprise parc et jardins**
étude et réalisation de jardins privés et ensembles publics
plantation, engazonnement, dallage
maçonnerie et terrassements paysagers
terrains de sport, tennis, agresport
décompactage de sol

tél. 83.72.51.08

TRANSPORTS

ALLOIN

Spécialiste messagerie rapide

RA EST
CHAMPAGNE / ARDENNES
NORD / INTER
LUXEMBOURG / BELGIQUE
RFA

11, rue du Champ-Moyen - FLÉVILLE
54710 Ludres - Tél. 83.54.70.07

ECOLE MATERNELLE

MISSION DE CONDUITE D'OPERATION CONFIEE A LA D.D.E.

Sur proposition de la commission des travaux, le Conseil Municipal, décide de confier la conduite d'opération de la construction à la D.D.E.. Accepte de verser la rémunération fixée par la loi, soit 0,6 % par rapport au coût d'objectif de l'opération.

CARTE SCOLAIRE 1988 - AFFECTATION DES EMPLOIS D'INSTITUTRICE

L'inspection Académique propose pour la rentrée 1988 une ouverture d'un 6ème poste à l'école primaire Jules Renard, la fermeture d'un poste en primaire et d'un poste en maternelle à l'Orée du Bois.

Le Conseil Municipal accepte l'ouverture de la 6ème classe à Jules Renard, se plie à la décision de fermeture d'une classe primaire à l'Orée du Bois, s'oppose formellement à la fermeture d'une classe maternelle à l'Orée du Bois.

En effet, les effectifs annoncés par l'Inspection académique pour cette école à la rentrée 1988 sont largement inférieurs aux prévisions communales.

SUBVENTION - LYCEE ET COLLEGE JACQUES CALLOT

Vu la demande formulée par les professeurs de Russe des Lycée et Collège Jacques Callot à Vandoeuvre tendant à obtenir une subvention en vue d'organiser un voyage linguistique en U.R.S.S. du 2 au 16 avril 1988, et considérant qu'un élève domicilié dans la commune fait partie du voyage, le Conseil Municipal, accorde une subvention d'un montant de 200 F.

QUESTIONS DIVERSES

COURT DE TENNIS COUVERT

Suite au refus de l'Architecte des Bâtiments de France de couvrir le 3ème court au Complexe Sportif, la Commission des Sports a décidé d'étudier avec le Tennis Club la possibilité de couvrir l'aire de jeux de l'Orée du Bois, mais de l'ouvrir à l'ensemble des associations locales, et notamment le Hand-Ball. Le Conseil Municipal approuve cette solution.

RECHERCHE D'AIRES D'IMPLANTATION DE NOMADES

Suite à un courrier de la Préfecture faisant état d'une recherche d'aires d'implantation de nomades, le Conseil Municipal considère qu'il n'y a pas de terrain susceptible de convenir à Fléville.

**jean
AUBRY**

- escaliers
- cuisines
- survitrage
- double vitrage

ARTISAN MENUISIER
Ruelle, Bas du Village
54710 FLÉVILLE-DEVANT-NANCY
tél. 83.54.66.67

SEANCE DU 28 MARS 1988

BUDGET PRIMITIF 1988

(Voir article spécifique)

MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN TERRAIN POUR L'INSTALLATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION DU COURANT ELECTRIQUE, LIEU-DIT "SOUS LES MOSES"

Monsieur le Maire donne connaissance d'une lettre d'ELECTRICITE DE FRANCE demandant la mise à disposition gratuite d'un terrain d'une superficie de 17 m² situé à l'entrée à gauche du chemin de Frocourt, menant au complexe sportif.

Ce terrain est destiné à l'installation d'un poste de transformation de courant électrique qui sera raccordé au réseau de distribution dont il fera partie intégrante.

Le Conseil Municipal donne son accord pour mettre à la disposition d'ELECTRICITE DE FRANCE le terrain en question pour la durée de vie de l'ouvrage.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE JULES RENARD

La salle Jules Renard pouvant être utilisée à l'occasion de réunions diverses, il apparaît aujourd'hui nécessaire de rassembler les consignes de bon fonctionnement dans un règlement de sécurité.

Celui-ci permet de porter à la connaissance de toutes les parties intervenantes les modalités d'exploitation et les consignes de sécurité.

Le Conseil Municipal approuve le règlement.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer, à la date du 1er Avril 1988 les tarifs de location comme suit :

| ASSOCIATION FLEVILLOISE SUBVENTIONNEE PAR LA MAIRIE, AVEC OU SANS UTILISATION DE LA CUISINE | UN PRET GRATUIT PAR AN Quelqu'en soit la durée : |
|---|---|
| PARTICULIER FLEVILLOIS sans utilisation de la cuisine | Fraction de journée Maximum 5 heures 300,00 F |
| PARTICULIER FLEVILLOIS avec utilisation de la cuisine | Apéritif Vin d'honneur 5 heures 500,00 F |
| | Repas (24 h.) 1.100,00 F |

DÉPARTS À LA RETRAITE AU CENTRE D'INTERVENTION
DES SAPEURS POMPIERS DE FLÉVILLE

C'est dans la nouvelle salle polyvalente Jules Renard, en présence de M. LEBRASSEUR Maire de Fléville, M. le Colonel RUCK Commandant des Sapeurs Pompiers de Nancy, du Capitaine LASKA Chef du Centre d'Intervention de Vandoeuvre, des Sapeurs Pompiers volontaires d'Art-sur-Meurthe ainsi que tous les Sapeurs Pompiers volontaires de Fléville (jeunes et anciens), ont fêté le départ à la retraite de trois des leurs :

Monsieur AUBRY Jean
Monsieur DUCRET Robert
Monsieur EGGIMANN Guy

qui totalisent à eux trois plus de 60 ans de services volontaires. En effet, créé en 1928, le Centre d'Intervention de Fléville rattaché en 1975 au Corps des Sapeurs Pompiers de Nancy, participe régulièrement à toutes sortes de manifestations avec les Sapeurs Pompiers professionnels (interventions, manoeuvres, manifestations sportives, ...).

Après les allocutions de M. LE BRASSEUR et du Colonel RUCK, un pot de l'amitié, précédé d'une remise de cadeaux aux retraités et de fleurs à leurs épouses, a clôturé cette sympathique cérémonie.

Que nos retraités soient encore remerciés de leur chaleureux esprit de dévouement.

Le Chef de Corps



Les retraités félicités par M. Le Colonel RUCK

INAUGURATION DE L'ECOLE PRIMAIRE JULES RENARD
SAMEDI 6 FEVRIER 1988

L'Ecole Primaire de Fléville Centre a été inaugurée officiellement par Monsieur André ROSSINOT, Ministre Chargé des Relations avec le Parlement, Maire de Nancy, le samedi 6 Février 1988, à 11 heures.

Il s'agissait en fait d'une consécration publique et officielle puisque tous les élèves et leurs parents savent que le groupe scolaire fonctionnait déjà dans sa totalité depuis la rentrée de septembre dernier, et que la première tranche concernant 2 salles de classes et les espaces communs avait été ouverte à la rentrée 1986. Une cérémonie toute simple avait d'ailleurs salué cette première mise en service.

Maintenant, c'est non seulement la totalité du groupe scolaire primaire qui est officiellement opérationnelle, mais également la salle Jules Renard qui y est intégrée et dont le Conseil Municipal vient d'adopter le règlement d'usage dans sa séance du 28.03.88.

Cette réalisation sera complétée dès 1988 par l'adjonction d'un préau et, en 1989, par la maternelle (4 classes, salle de repos, aire de jeux couverte, tisanerie, etc...) qui sera implanté en prolongement sud du bâtiment existant : une très belle réalisation pour tous les élèves de Fléville à qui sont désormais fournies des conditions de travail idéales. Il est même possible que la future maternelle constitue une école pilote. Les discussions vont bon train avec l'Inspection Académique à ce sujet.

En attendant cette future étape, c'est un bâtiment très fonctionnel qui a été inauguré le samedi 6 février 1988 par M. André ROSSINOT qui s'est plu à souligner le caractère exemplaire et le pari sur l'avenir que constitue le programme scolaire de Fléville.

Avant M. ROSSINOT, M. le Maire a rappelé les différentes phases de cette réalisation, les difficultés qui ont dû être surmontées, particulièrement en matière technique et financière, et les objectifs de la municipalité dans le domaine scolaire. Après avoir indiqué que le coût global de l'école primaire a avoisiné les 3 MF, il a remercié l'Etat pour l'aide financière substantielle que celui-ci a apporté par une subvention d'un montant de 740.000 F.

Monsieur le Recteur a ensuite félicité la commune pour son approche à la fois pragmatique et objective, mais aussi ambitieuse, du problème scolaire. Il a souligné avec plaisir combien celle-ci s'intègre dans le cadre des directives de la politique gouvernementale et a indiqué que c'est en fonction de cette adéquation que la subvention de l'Etat a pu atteindre un niveau aussi élevé. Sans faire de promesse, il s'est engagé à ce que le dossier à venir de la maternelle soit également étudié avec une extrême bienveillance.

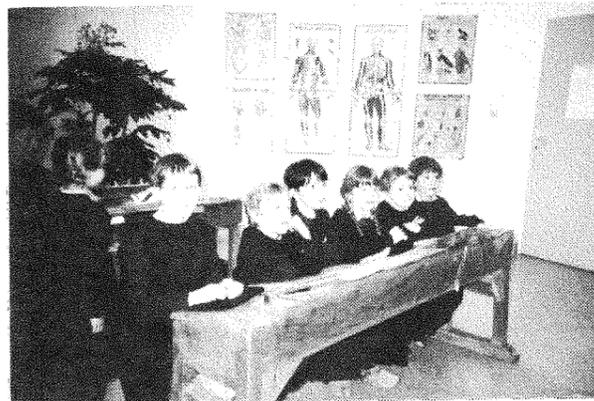
Parmi le nombreux public qui avait répondu à l'invitation, on notait, à côté du Conseil Municipal, des corps constitués de Fléville et des orateurs déjà cités, Monsieur HURIET, Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, Monsieur le Sénateur POUILLE, Monsieur DURUPT, député de Meurthe-et-Moselle, Monsieur GAILLARD, Président du District Urbain de Nancy, Monsieur JEHL, Conseiller Général du Canton, Monsieur TARDY, Président du Syndicat Intercommunal Scolaire, Monsieur SCHAEFFER, Inspecteur d'Académie, Monsieur MARCHAL, Inspecteur des Ecoles Primaires et Maternelles, plusieurs Conseillers Généraux et Maires de l'agglomération, les responsables administratifs du Conseil Général, du District Urbain de Nancy et du Syndicat Intercommunal Scolaire, etc...

La Mairie avait très bien fait les choses et les nombreux invités ont participé à une cérémonie aussi réussie que le bâtiment qui en était l'objet. Pour symboliser cette inauguration, un chêne avait été planté quelque temps auparavant dans la cour de l'école et son feuillage égaye encore le quartier. Nul doute qu'il poussera en âge et en sagesse comme tous les jeunes Flévillois actuels et à venir à qui est destiné le nouveau groupe scolaire primaire de la commune.

Une classe 1900, qui pour la circonstance avait été reconstituée de bien belle manière, grâce notamment à l'aide matérielle de la Commune de Mont l'Étroit que nous remercions, aura suscité auprès des invités une grande admiration, totalement partagée par les nombreuses familles Flévilloises venues découvrir ce nouvel équipement Communal au cours de l'opération "portes ouvertes" programmée l'après-midi.



Les enfants de l'école primaire après que le Ministre ait dévoilé la plaque



La Classe 1900



Les personnalités attentives au discours du Ministre



Le Ministre parmi les élèves

ARMSHEIM en visite à FLEVILLE

Dans le cadre du prochain jumelage ARMSHEIM-FLEVILLE, Dimanche 20 Mars était jour de rencontre et de première prise de contact pour l'ensemble des Conseillers Municipaux et responsables d'associations des Communes. Aidés par des interprètes, chacun a pu converser avec son homologue au cours de la collation préparée et servie à la Salle Jules Renard. Des idées ont été échangées et nul doute qu'elles seront mises en oeuvre à l'occasion de prochaines rencontres.

Dans l'après-midi, les délégations ont parcouru à pied, sous le soleil, les principales rues du Village, pour une rapide visite de la Commune avec arrêt au Château, à l'Eglise et au Complexe Sportif.

Depuis le Complexe Sportif, nos amis Allemands accompagnés de quelques membres du Conseil et d'interprètes sont allés dans leur autocar découvrir l'Orée du Bois et la zone industrielle.

Le retour à la salle fut mis à profit pour affiner les prochaines rencontres dont le calendrier arrêté en début d'année vous est communiqué en fin d'article.

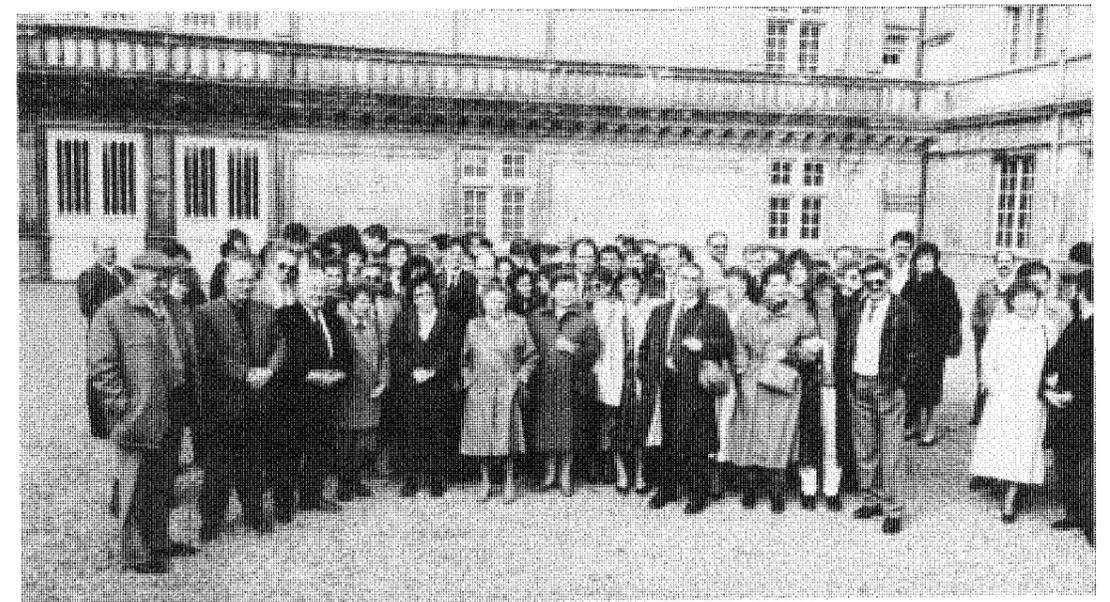
Avant de laisser le mot de la fin à Messieurs les Maires, M. BOULANGER responsable du jumelage, remercia toutes les personnes qui ont oeuvré à la réussite de cette rencontre, et annonça le programme des prochaines étapes, en évoquant notamment l'audacieuse course relais entre FLEVILLE et ARMSHEIM (300 kms) des 26 et 27 Août prochains, organisée par la Section Cross de FLEVILLE LOISIRS.

Dans son allocution, Monsieur LEBRASSEUR réaffirma sa volonté de voir aboutir ce jumelage qui pour lui se présente sous les meilleurs auspices.

Monsieur MULLER, Maire d'ARMSHEIM, quant à lui, après avoir exprimé sa satisfaction et sa reconnaissance pour l'accueil chaleureux qui avait été réservé à l'ensemble de la délégation, tint les mêmes propos que notre Maire et nous donna rendez-vous le 17 Avril à ARMSHEIM pour la découverte de sa Commune.

Calendrier des rencontres 1988

- 15 Mai à FLEVILLE à l'occasion de la Fête Patronale avec notamment un Match de Foot-ball Vétérans et une prestation de l'harmonie d'ARMSHEIM dans les rues de FLEVILLE.
- 28 Août à ARMSHEIM à l'occasion de la Fête Patronale avec notamment la course relais FLEVILLE-ARMSHEIM, organisé par FLEVILLE-LOISIRS.
- 24 et 25 Septembre à FLEVILLE, signature de la Charte (programme non défini).
- 26 et 27 Novembre à ARMSHEIM, signature de la Charte (programme non défini).



LE BUDGET COMMUNAL 1988

UN BUDGET DYNAMIQUE MAIS NEANMOINS PRUDENT

Il n'a pas fallu moins de trois réunions de la Commission des Finances pour boucler le Budget Primitif de Fléville pour l'année 1988 en raison de la diversité des choix qui se présentaient. Il a fallu trier, choisir, éliminer certains investissements proposés par les différentes commissions, en reporter d'autres, pour parvenir finalement à un budget en progression raisonnable par rapport à celui de l'année dernière et compatible avec les possibilités financières accrues de la commune.

Tel qu'il résulte des choix de l'équipe municipale le budget 1988 de Fléville connaît une augmentation de 18 % par rapport à celui de 1987 ; mais cette évolution globale est la résultante :

- d'une part, d'une augmentation des dépenses de fonctionnement provenant des nouveaux bâtiments et services ouverts depuis deux ans, augmentation contenue dans des limites raisonnables grâce à la politique de rigueur de la municipalité,

- d'autre part, d'une progression beaucoup plus forte des dépenses d'investissements en raison de l'importance des équipements, particulièrement scolaires, à inscrire au budget, progression elle-même maîtrisée dans ses incidences par les nouvelles recettes communales à venir de la zone industrielle de Fléville Sud, et donc sans incidence sur la fiscalité actuelle.

ORIENTE DAVANTAGE VERS LES REALISATIONS SCOLAIRES

Le caractère d'investisseur de la commune qui s'est affirmé lors des derniers budgets est confirmé cette année avec la progression de 25 % de la section d'investissement du budget. Cette année, comme en 1985 et 1986, l'effort a porté pour l'essentiel sur le secteur scolaire avec :

- le lancement de la maternelle du village, en prolongement sud de l'école primaire Jules Renard, dont le coût total (un peu plus de 4 MF subventionnés à près de 40 % par l'Etat) sera étalé sur les deux exercices budgétaires 1988 et 1989, les travaux devant être achevés en 1989,

- la réalisation dès 1988 du préau qui reliera les écoles primaire et maternelle et servira ainsi à tous les élèves scolarisés à Fléville Village. Cet investissement d'un coût de 500 000 F., subventionné à hauteur de 40 % par l'Etat, devrait être en service à la prochaine rentrée,

- des équipements en mobilier et matériel scolaires ainsi que l'équipement de la salle Jules Renard pour une utilisation en cantine scolaire à hauteur de 56 000 F.

Les équipements scolaires représentent 71 % du total des investissements programmés en 1988 et un montant presque aussi élevé (90 %) que la totalité des investissements inscrits au budget de l'année 1987.

Ces nouvelles inscriptions budgétaires qui viennent après la réalisation du groupe scolaire primaire et de ses abords et de la salle Jules Renard démontrent, s'il en était encore besoin, la priorité accordée par la commune aux conditions de scolarisation des jeunes flévil-lois.

Les autres inscriptions budgétaires d'équipement comprennent :

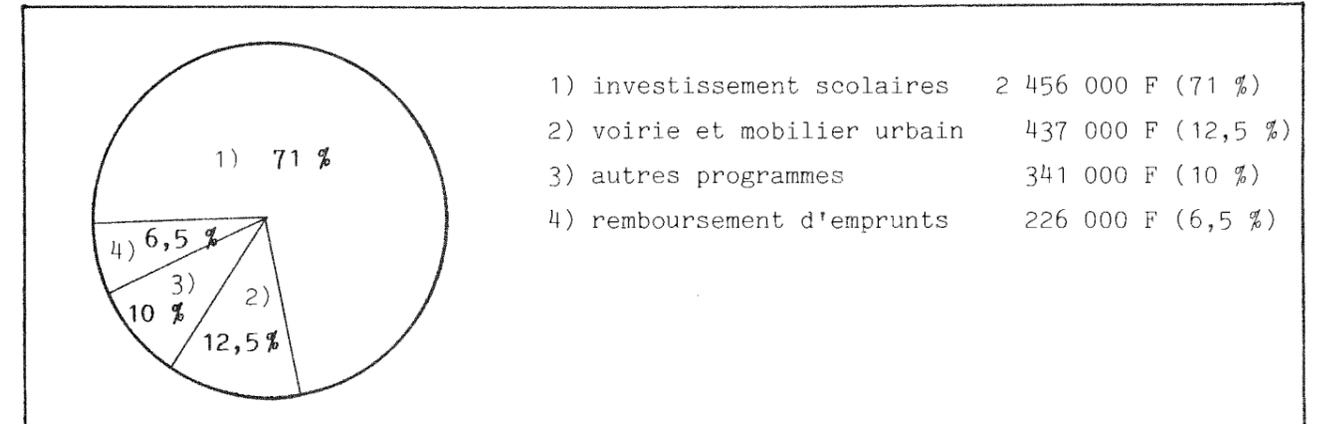
- D'abord la voirie et le mobilier urbain pour 437 000 F., dont 187 000 F. de travaux de voirie proprement dit parmi lesquels s'inscrit l'achèvement des trottoirs de l'Orée du Bois. A noter, cette année, un important programme subventionné de voirie rurale s'élevant à 140 000 F. et un premier aménagement des usoirs du village qui prendra la forme de la réfection des fontaines.

- ensuite la dette pour 226 000 F.

- enfin divers autres programmes pour un total de 341 000 F., parmi lesquels on peut noter :

- des aménagements sportifs pour 96 000 F. qui comprennent la réfection du terrain de foot, la pose d'un point lumineux à proximité de celui-ci demandé depuis plusieurs années, et le financement des études pour la couverture d'un court de tennis sur l'aire de jeux de l'Orée du Bois
- des travaux dans les bâtiments communaux pour 83 000 F., dont 39 000 F. pour la réalisation de la façade de l'église
- des acquisitions de mobilier et matériel pour 93 000 F., dont plus de la moitié pour un véhicule technique
- l'amélioration des espaces verts pour 38 000 F.
- le premier aménagement du columbarium du cimetière paysager pour 20 000 F.
- l'augmentation du fond documentaire de la bibliothèque municipale pour 10 000 F.

DECOMPOSITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : (3 460 000 F.)



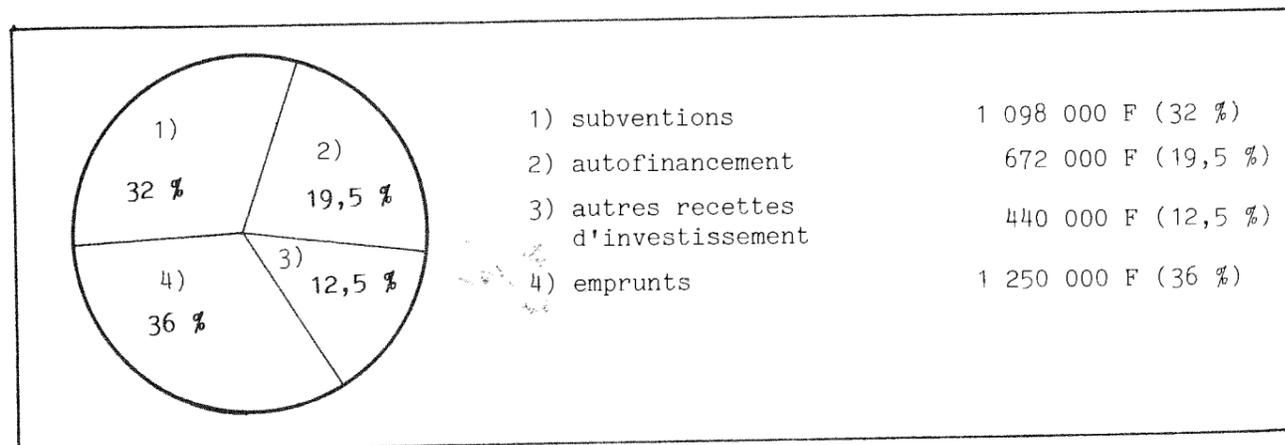
MAIS TOUJOURS FINANCE DE FACON EQUILIBREE

Les dépenses d'investissement sont financées de façon équilibrée, par 1/3, entre :

- les subventions d'Etat qui, avec 1 100 000 F., en couvrent 32 %
- l'autofinancement de la commune et autres recettes d'investissement (qui correspondent à un autofinancement différé) qui atteignent, ensemble, également 32 % du total des dépenses d'équipement.

- le recours à l'emprunt, pour le solde, soit 125 000 F., qui dépasse légèrement le tiers des investissements inscrits au budget.

DECOMPOSITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (3 460 000 F.)



Cet équilibre représente une progression des subventions (plus 65 %) et de l'emprunt (plus 83 %) par rapport au budget de l'année dernière. S'il y a lieu de se féliciter de l'augmentation des subventions, il n'y a pas lieu non plus de s'inquiéter de celles du recours à l'emprunt puisque la progression de la dette qui en résultera à partir de 1989 est couverte par une amélioration d'ores et déjà acquise des recettes fiscales résultant de l'implantation de nouvelles entreprises sur la zone industrielle de Fléville Sud, donc sans répercussion sur la fiscalité actuelle.

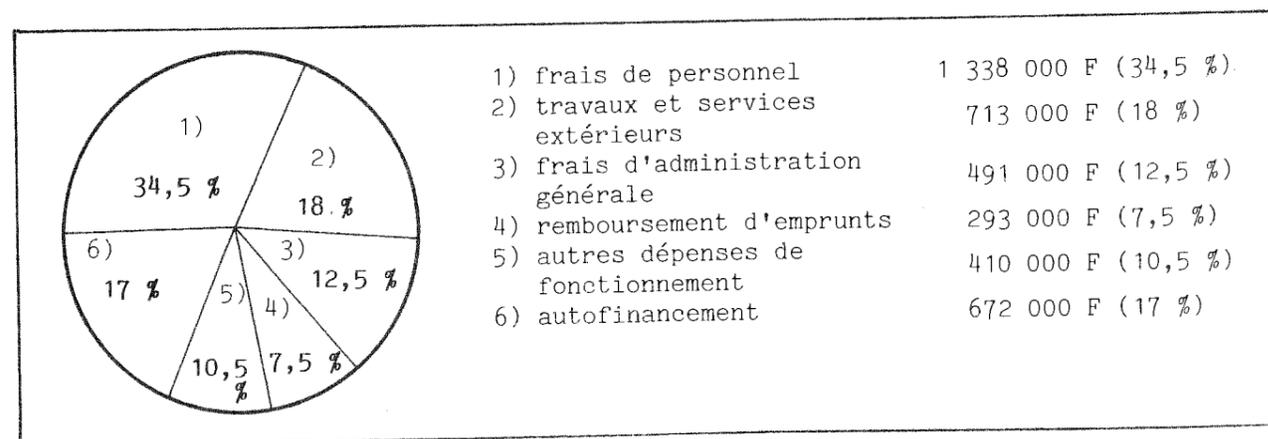
ET TOUJOURS PLACE SOUS LE SIGNE DE LA RIGUEUR

L'ensemble des dépenses de fonctionnement est en progression de près de 9 %, mais il convient de souligner que celles-ci résultent essentiellement de l'augmentation des charges de fonctionnement des nouveaux équipements mis en service ces dernières années au titres desquels figure l'école primaire du village et la salle Jules Renard, sans oublier les charges prévisibles pour les services à venir en 1988 (cantine scolaire et jumelage) et pour l'ouverture du centre technique communal qui vient d'être achevé sur un terrain de la zone industrielle de Fléville Sud.

Cette augmentation des dépenses de fonctionnement reflète néanmoins un effort de gestion important puisque tous les coûts sont estimés au plus juste et que les gros postes de dépenses, comme en particulier les charges de personnel, progressent moins vite que l'ensemble. Elle reste également parfaitement compatible avec la progression des recettes de fonctionnement.

La bonne gestion communale permet de dégager un excédent de fonctionnement de 672 000 F., en légère progression sur 1987, qui assure à la commune un taux d'autofinancement tout à fait satisfaisant s'élevant à 20 % des dépenses de fonctionnement.

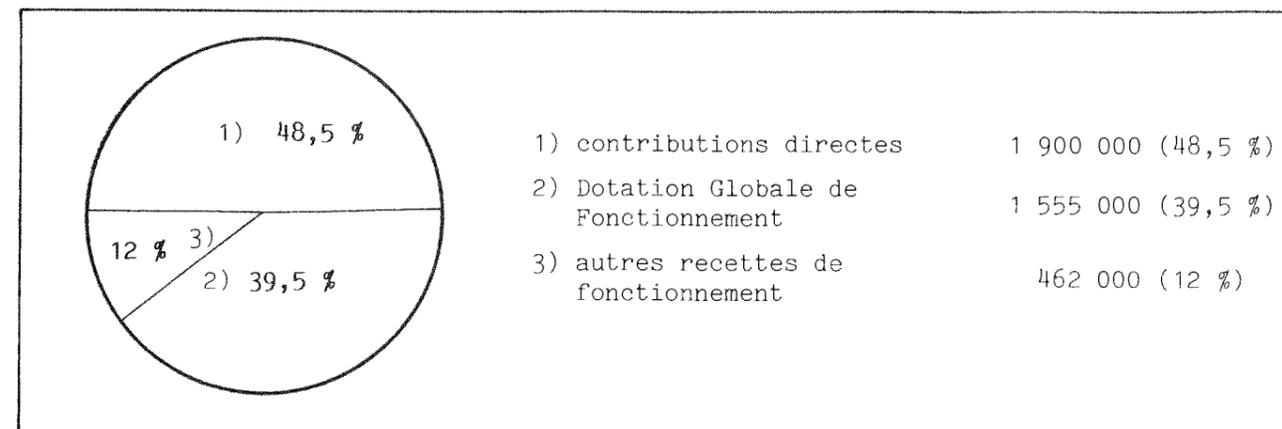
DECOMPOSITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (3 917 000 F)



GRACE A UNE FISCALITE MAITRISEE

La Dotation Globale de Fonctionnement et les versements de l'Etat au titre des contributions directes progressent d'un peu plus de 9 % en raison d'une part de la prise en compte des chiffres du recensement complémentaire de 1987 qui a vu la population flévilloise passer de 2591 à 2810 habitants et d'autre part des incidences de la politique financière à la fois rigoureuse et audacieuse adoptée par la mairie ces dernières années.

DECOMPOSITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (3 917 000 F)



Aussi, la progression de la fiscalité locale a pu être maintenue à un niveau compatible avec l'inflation réelle. Elle progressera en moyenne, tout au moins pour ce qui est de la part communale, de 5 %, avec cependant quelques ajustements ponctuels, taxe par taxe, pour permettre une meilleure justice fiscale. Les taux des 4 taxes locales varieront comme indiqué dans le tableau suivant :

| LES NOUVEAUX TAUX FISCAUX POUR 1988 | | | |
|-------------------------------------|-------|-------|-----------|
| | 1987 | 1988 | VARIATION |
| TAXE D'HABITATION | 5,20 | 5,36 | + 3 % |
| TAXE SUR LE FONCIER BATI | 9,90 | 9,90 | 0 |
| TAXE SUR LE FONCIER NON BATI | 14,64 | 14,88 | + 1,6 % |
| TAXE PROFESSIONNELLE | 6,49 | 6,60 | + 1,7 % |

S'il perpétue la volonté d'aménagement de la municipalité pour créer de nouveaux services publics et améliorer ceux existants, le budget 1988 s'inscrit également dans la continuité d'une politique financière dynamique, à la fois audacieuse et raisonnable.

Il est également la résultante des politiques d'investissement passés. Ainsi les actions menées ces dernières années, et particulièrement en 1987, pour attirer des investisseurs sur la zone industrielle de Fléville Sud et apporter ainsi de nouvelles ressources fiscales portent leurs premiers fruits et permettent d'engager des investissements relativement plus importants que précédemment, sans incidence sur les contribuables actuels.

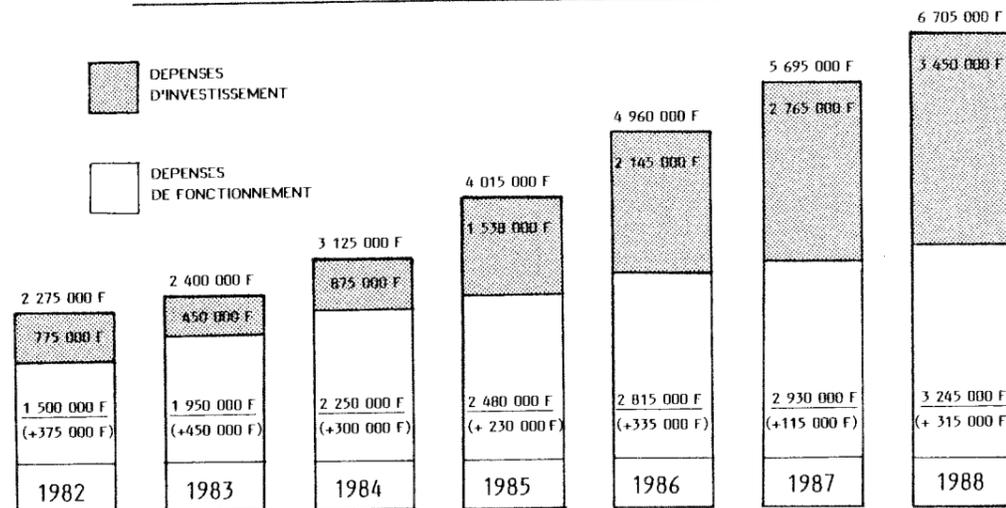
Cette évolution positive des capacités financières de la Commune devrait logiquement se confirmer et s'amplifier dans les années à venir, permettant à celle-ci de satisfaire encore davantage les besoins publics de tous les flévillois.

En cela le budget 1988 témoigne non seulement d'une gestion saine et rigoureuse mais également et surtout de potentialités financières porteuses d'avenir.

QUELQUES CHIFFRES UTILES

| | |
|--|-----------------|
| Population réelle selon recensement complémentaire 1987... | 2 810 habitants |
| Nombre de logements habités..... | 806 |
| Nombre d'élèves des écoles publiques du 1er degré..... | 306 |
| Personnel communal..... | 13 |
| Véhicules communaux..... | 2 |

EVOLUTION DU BUDGET COMMUNAL (DEPENSES) DEPUIS 1982



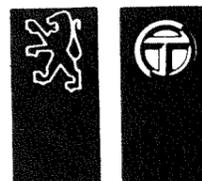
GARAGE ELECTRO MECA

RÉPARATIONS TOUTES MARQUES

ALAIN PAULUS

1, RUE DU BREUIL
54710 FLÉVILLE-DEVANT-NANCY

TÉL. 83.54.88.08



CHARPENTIER Frères

S.A.R.L. — Gérant : M^r Bernard GIRARD

88, rue Général-Patton - Tél. : 83.51.26.74
54410 LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY

- Tôlerie :
Gaines de ventilation;
Armoires et pupitres électriques;
Tuyauteries de fumée et dépolluissage;
- Serrurerie :
Menuiserie métallique;
(fer - aluminium)
- Chaudronnerie :
- Forge :
- Grilles et Balcons :
- Tous travaux sur plans :

Entreprise de maçonnerie
Travaux publics et particuliers

**PHILIPPE
BURGARD**



7, rue du Château
54710 FLÉVILLE - Tél. 83.26.36.93

30, place des Vosges
54000 NANCY - Tél. 83.35.58.01

Travail soigné

**CHATELAIN
DEPANNAGE**

R.N. 57 • RICHARDMÉNIL
tél. 83.54.89.59

**FORFAIT RÉVISION
SUR TONDEUSE**

nettoyage carburateur,
allumage,
vidange, 1 bougie,
affûtage de la lame

250,00^F

PROMOTION TONDEUSE 88
FACILITÉS DE PAIEMENT

Ex. : 4 FOIS SANS INTERETS
+ 1 révision gratuite

décoration
revêtements

- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS

• VITRERIE

**Antonio
PATTERI**

49, rue Jean-Jaurès
PONT-SAINT-VINCENT

tél. 83.47.69.15



LES ECOLES

Actuellement la préoccupation majeure est l'étude des meilleures conditions possibles d'accueil des enfants à l'Orée du Bois, pour la rentrée 88-89.

En effet si, au centre, l'avenir nous laisse prévoir de bonnes conditions en fonction, de l'ouverture d'une sixième classe dès la rentrée 88-89, la construction d'un préau mixte primaire maternelle et de la première tranche de l'école maternelle, il n'en est pas de même à l'Orée du Bois où la baisse réelle des effectifs laisse entrevoir la fermeture d'une classe en primaire et donne lieu à l'examen du dossier de la maternelle pour laquelle l'inspection académique envisageait également la fermeture.

Aussi, le Conseil Municipal s'étant prononcé, à l'unanimité, contre cette fermeture, lors de la séance du 12 février 1988, nous pouvons, dès à présent, rassurer les parents inquiets car nous avons pratiquement l'assurance que la maternelle continuera à fonctionner à deux classes :

- une section petits et moyens
- une section grands et CP

Cette solution permettrait de soulager le primaire de la classe de CP et équilibrerait mieux les autres classes :

- 1 CE₁ CE₂
- 1 CM₁ CM₂

La municipalité s'engage à accueillir, à l'Orée du Bois, les enfants de l'extérieur et des contacts favorables ont été pris avec les Maires des environs.

Nous souhaitons que, tous ensemble, enseignants, parents et élus, restent solidaires pour la sauvegarde d'une bonne scolarisation de nos enfants.

La Commission Scolaire

Comité de Parents : F.C.P.E.

LE PAYSAGE SCOLAIRE CONTINUE SA TRANSFORMATION (VOIRE SA MUTATION) A FLEVILLE

En effet, la rentrée de Septembre 88 marquera une nouvelle étape de transformation dans le paysage scolaire de notre Commune, avec une évolution inverse entre l'Orée du Bois et le Centre Village.

Croissance continue au Village ;
Déclin régulier à l'Orée du Bois.

Création d'une 6ème classe à l'Ecole Primaire Jules Renard au Centre pour accueillir toujours plus d'enfants, conséquence très logique de l'accroissement de la population du village par l'arrivée de nombreux jeunes foyers dans les lotissements nouveaux ces dernières années.

Projet de construction d'une Ecole Maternelle neuve au Village pour les mêmes raisons que ci-dessus. Ce projet qui devrait voir le jour à moyen terme serait "enfin" la fin du provisoire. A l'heure où paraîtront ces lignes, le budget municipal devrait être voté avec le financement du préau et d'une première tranche de l'école Maternelle.

Fermeture d'une classe primaire à l'Orée du Bois liée à la baisse continue des effectifs. Nous avons exprimé nos craintes en Conseil d'Ecole et par un courrier à l'Inspection quant à l'organisation des classes à la rentrée et aux conséquences pour la suite de la scolarité et des études de nos enfants.

La création d'une classe commune Maternelle/Primaire a été demandée par les délégués FCPE dans les 2 Conseils d'Ecoles de l'Orée du Bois, afin :

- d'éviter les classes à 3 niveaux en Primaire
- de maintenir les 2 classes en Maternelle puisque l'Administration a mis en "sursis" la fermeture de l'une des deux
- de favoriser la continuité Maternelle/Primaire.

Ouverture de la restauration scolaire avec garderie avant et après la classe organisée et gérée par une Association créée par les Parents d'Elèves et les Usagers.

L'année 88 sera donc une année marquante dans la vie et le fonctionnement de nos écoles.

Tous les partenaires de notre communauté scolaire doivent être résolument tournés vers l'avenir, c'est une nécessité absolue pour la vie communautaire, c'est un devoir incontournable d'adultes vis-à-vis des enfants, c'est une responsabilité collective dans la gestion de la cité.

Pour le Conseil Local F.C.P.E.,
Le Président, J. FRANÇAIS

Siège de la Section : 3, rue des Marronniers - Tél. : 83.54.63.88